

15ème législature

Question N° : 5482	De M. Patrice Anato (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024	Analyse > Héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024.
Question publiée au JO le : 13/02/2018 Réponse publiée au JO le : 27/03/2018 page : 2627		

Texte de la question

M. Patrice Anato attire l'attention de Mme la ministre des sports sur l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques 2024, notamment pour les habitants de Seine-Saint-Denis. En 2024, la France accueillera l'organisation des Jeux olympiques. À cette occasion, des moyens exceptionnels et conséquents seront mis en place afin de respecter le calendrier et le contrat signé avec le Comité international olympique. Néanmoins, il convient de se pencher sur l'héritage laissé par ces jeux notamment en termes de cohésion des territoires, de pérennité et de durabilité, cela afin notamment de ne pas permettre les écueils rencontrés par les précédents États organisateurs. En conséquence de quoi, il lui demande de bien vouloir préciser de quelles manières l'héritage des jeux est envisagé et de quelle manière il pourra se concrétiser.

Texte de la réponse

Le territoire de la Seine-Saint-Denis sera de très loin le premier département bénéficiaire des investissements relatifs aux infrastructures pérennes qui seront réalisés pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, environ 90 % du total prévisionnel des 3 milliards d'euros investis par la SOLIDEO, le sera dans ce département, à la fois au titre des équipements sportifs (centres aquatiques de Saint-Denis et de Marville, Stade de France, sites d'entraînement labellisés par le COJO), des aménagements de transport et surtout des villages olympique et des médias ainsi que du « cluster olympique » de Dugny Le Bourget. Une fois la compétition terminée, l'ensemble de ces investissements laisseront donc un héritage considérable et durable au territoire de la Seine-Saint-Denis. Les équipements sportifs construits ou rénovés à l'occasion des Jeux profiteront ensuite bien sûr aux clubs et au plus grand nombre, au premier rang desquels, les jeunes. Quant au village olympique et au village des médias, conçus dès l'origine dans le respect des normes environnementales les plus élevées, ils laisseront en héritage des quartiers d'habitation composés de plus de 4 000 logements. Plus généralement, le dossier final de candidature, remis en février 2017, consacre un chapitre entier à la « durabilité » et à l'éco-responsabilité. Enfin, au-delà de l'héritage matériel légué par les Jeux, un programme interministériel de développement et d'accompagnement de la pratique sportive est actuellement en cours de finalisation et même, pour certaines mesures, de mise en oeuvre. L'ouverture aux pratiquants des équipements sportifs scolaires hors temps scolaire, la poursuite de plan « citoyens du sport », le renforcement du Service civique ou encore la valorisation de l'engagement des bénévoles, qui dépassent le seul champ du sport et font partie des engagements de ce plan interministériel, s'adressent ainsi en particulier aux jeunes et aux zones carencées en matière d'équipements sportifs.